

Réunion du 21 octobre 2021 au 22 octobre 2021

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion</b>	<b>251</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 19 octobre 2021

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

**ENTENDU** les interventions de Pascale HAMEAU, Victoria DE VIGNERAL, Gaëlle ROUGERON, Stéphane GACHET, Stéphane IBARRA, Raymond de MALHERBE, Didier REVEAU, Matthias TAVEL, Franck LOUVRIER, Samia SOULTANI VIGNERON, Matthieu ORPHELIN, Christophe CLERGEAU, Roland MARION, Constance NEBBULA, Isabelle LEROY, Philippe HENRY, Julien BAINVEL, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription à la Décision modificative 2021-2 d'une dotation complémentaire de 15 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°251 "Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion"

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs